



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

vg

P.V. PETI 20

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 13 mai 2016

Ordre du jour :

1. 6953 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman 2015
- Rapporteur : Monsieur David Wagner
- Echange de vues avec la Médiateure
2. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 13 avril 2016
3. Validation de signatures
4. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique
5. Suivi des pétitions en cours d'instruction
6. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant Mme Martine Hansen, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. André Bauler remplaçant M. Max Hahn, M. Gilles Baum remplaçant M. Lex Delles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Roger Negri, M. Gilles Roth remplaçant M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. David Wagner

Mme Lydie Err, Médiateure

Mme Vera Haas-Gelejinsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Lex Delles, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Marcel Oberweis

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 13 avril 2016**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés à l'unanimité.

2. **Validation de signatures**

Pétition publique 621 - Gerichtliche Schritte zwecks Abschalten und Stilllegen des Atomkraftwerks Cattenom

SIGNATURES ELECTRONIQUES :	10.001
(après la suppression de 203 doublons)	
SIGNATURES SUR PAPIER	6
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES	10.007
NOMBRE DE SIGNATURES CONTROLEES	5.002 =50%
NOMRE DE SIGNATURES NON VALIDES	306 = 6,11 %
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES	9.701

La Commission valide 9.701 signatures de la pétition publique sous rubrique. Le seuil de 4.500 signatures nécessaires à l'organisation d'un débat public étant dépassé, le secrétariat contactera le gouvernement en vue de la convocation d'une réunion jointe.

– **Pétition publique 600 - Vorschlag zur Änderung der Dauer des Urlaubs aus familiären Gründen pro Elternteil**

Signatures valides : 20

– **Pétition publique 610 - Pour une véritable billetterie nationale**

Signatures valides : 14
Doubletton : 1

– **Pétition publique 622 - Réduire les contraintes administratives demandées par les crèches aux parents et médecins dans la gestion des maladies des jeunes enfants**

Signatures valides : 38

Les pétitions publiques 600, 610 et 622 ayant recueilli moins de 4.500 signatures, elles ne pourront faire l'objet d'un débat public. Les pétitionnaires seront invités à faire savoir, dans le délai d'un mois, s'ils désirent continuer l'instruction de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires.

3. **Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique**

Demande de pétition publique 646 - Lëtzebuenger Sprooch als Amtssprooch

Le pétitionnaire devra à reformuler sa demande alors que le luxembourgeois est une langue administrative depuis l'entrée en vigueur de la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.

Demande de pétition publique 647 - Pour une surveillance des gérances de copropriétés

Demande de pétition publique 648 - Fëmmverbuet op den Quaien vun den Zuch- an Busarréten

La Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité des demandes de pétition publique 647 et 648.

Demande de pétition publique 649 – Für Luxemburg in den Eurovision Song Contest 2017

Le fait de postuler pour représenter le Luxembourg à l'Eurovision Song Contest 2017 est contraire au principe selon lequel une pétition doit être d'intérêt général. Par conséquent il sera demandé à la pétitionnaire de reformuler son texte.

Demande de pétition publique 650 – Pétition pour une interdiction des sacs plastiques à usage unique dans le but de protéger l'environnement

Demande de pétition publique 651 – Rückerstattung von Flash Glukose Monitoring - Remboursement du Flash Glucose Monitoring

Demande de pétition publique 652 - Änderung des Code de la Route mit dem Ziel der Abschaffung des « Gelblichtverstoßes » zusammen mit einer drastischen Anhebung und Staffelung des Bußgeldes für einen Rotlichtverstoß

La Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité des demandes de pétition publique 650, 651 et 652.

Demande de pétition publique 653 – Ouverture d'une deuxième école internationale d'Etat au centre du pays

Sous réserve de l'accord de la pétitionnaire avec le remplacement du terme « d'Etat » par celui de « publique », la Commission émet un avis favorable au sujet de la demande de pétition publique 653.

Demande de pétition publique 654 - Adoption d'une loi contre le gaspillage alimentaire

Demande de pétition publique 655 - Changer la loi anti-tabac pour les cafés et les bistros de manière à ce que le patron puisse choisir s'il veut autoriser ou pas la fumée dans son établissement

La Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité des demandes de pétition publique 654 et 655.

4. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**

Pétition 640 - Pour une étude gouvernementale sur l'impact du lean management sur les salariés.

Le texte reformulé de la pétition sous rubrique sera transmis au Gouvernement

en vue d'une prise de position.

Pétition 607 - FÖRDERUNG DER ELEKTROMOBILITÄT - AUSBAU DER LADEINFRASTRUKTUR - auf öffentlichen und privaten Stellplätzen

Pétition 613 - Pétition publique 613 - Durchführung einer Studie bezüglich Krebs-/Kreislauf-/Atemwegserkrankungen verursacht/begünstigt durch Dieselabgase

A la demande de leur auteur, les pétitions publiques 607 et 613 sont reclassées en pétitions ordinaires et transmises au Gouvernement en vue d'une prise de position.

Pétition 533 - Pour la protection du ciel nocturne

La transmission de la prise de position gouvernementale à la pétition sous rubrique étant restée sans suite à ce jour de la part du pétitionnaire, la Commission décide d'en clôturer l'instruction.

Pétition 614 - Même droit pour tous les parents/enfants de pouvoir prétendre à une place en crèche conventionnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

La prise de position du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du 10 mai 2016 sera transmise aux pétitionnaires. Sans réponse de leur part dans le délai de deux mois, l'instruction de la pétition sera à considérer comme étant close.

5. **Divers**

Pétition 343 - Mariage homosexuel - Demande d'abandon, dans l'intérêt de l'enfant, des projets de loi n° 6172 et 6568 ouvrant le mariage, l'adoption et la pma aux couples de même sexe, ou, sinon, d'organisation d'un référendum constitutionnel populaire

Monsieur le Président signale que par lettre du 28 avril 2016 les pétitionnaires demandent l'organisation d'un débat public (voir en annexe). La Commission des Pétitions y reviendra lors d'une prochaine réunion.

6. **6953 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman 2015**

M. le Président invite Mme la Médiateure à développer les points cardinaux de son rapport.

La communication entre administrations et administrés

Un langage simple

En guise d'introduction Mme la Médiateure fait état de son expérience personnelle enrichissante à l'occasion d'une formation au langage clair, matière extrêmement compliquée du fait que tous les termes d'un texte juridique sont importants et qu'une tentative de simplification risque d'en déformer le sens.

Il est un fait établi que le langage de l'Administration n'est pas celui de la population. En dépit du résultat excellent de l'ILRES, selon lequel 80 pour cent de la population ont une image positive de l'Administration, il n'en est pas moins vrai que le langage administratif est à la source de nombreux malentendus et imprécisions qui compliquent inutilement les relations avec les administrés.

Et de citer un expert néerlandais renommé en langage clair selon lequel une administration qui s'exprime en un langage incompréhensible ne bénéficie pas de la confiance du public. Il est du devoir de l'Administration de s'adapter à la population, et non l'inverse.

Le traitement informatique des dossiers

Alors que le traitement informatique des dossiers est devenu chose courante, l'Administration ne doit pas perdre de vue que cette rationalisation du travail risque de se faire au détriment du contact direct et personnel entre l'administration et l'utilisateur.

En citant un exemple de médiation concret, Mme la Médiateure rend également attentif à des actions démesurées entreprises suite à une procédure déclenchée automatiquement par l'ordinateur. C'est grâce à un échange de vues entre les personnes concernées que s'est dégagé un résultat positif.

Et de résumer qu'une communication optimale entre les administrations et les usagers se caractérise essentiellement par de bons contacts, une meilleure compréhension et par conséquent un langage adapté.

Le guide de bonnes pratiques

En se référant à sa Recommandation 49, Mme la Médiateure regrette vivement que le guide de bonnes pratiques qui se base sur le Code européen de bonne conduite administrative ne soit toujours pas en vigueur.

Il en va de même d'une série d'autres recommandations restées sans suite à ce jour.

Echange de vues

Répondant à une question de M. le Président au sujet des réunions régionales à organiser en vue d'expliquer aux responsables communaux la mission de l'Ombudsman, Mme la Médiateure fait savoir qu'il est envisagé d'organiser ces échanges de vue dans toutes les circonscriptions, des dates précises n'étant pas encore fixées.

Suite à une question d'un représentant du groupe LSAP et d'un représentant du groupe « déi gréng », elle explique que le Code européen de bonne conduite a été approuvé par une résolution du Parlement européen. Alors que les grands principes ont été intégrés dans le texte luxembourgeois, la différence au niveau des organes rend impossible une transposition à cent pour cent.

Le guide de bonnes pratiques n'étant pas un texte de loi, il n'a pas de force exécutoire, ses dispositions sont moins rigides. Plusieurs voies sont ouvertes

aux autorités en vue de son adoption.

M. le Rapporteur juge utile d'examiner au sein de la Commission les différentes possibilités qui pourraient s'offrir en vue de l'adoption du guide de bonnes pratiques.

Au niveau des principes de communication il renvoie au projet de loi 6810 relative à une administration transparente et ouverte examiné au sein de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace et demande s'il y a moyen de formuler des suggestions en amont.

Mme la Médiateure explique que la législation actuelle ne prévoit pas que l'Ombudsman puisse émettre des avis relatifs à des projets de loi en cours d'instruction.

Toujours selon M. le Rapporteur, la création d'un service public à l'image des ateliers d'écriture pourrait constituer une piste dans la recherche de moyens susceptibles d'aider le citoyen dans ses démarches administratives.

En réponse à une question d'un représentant du groupe DP, Mme la Médiateure explique que ses recommandations s'adressent à toutes les administrations qui sont à l'origine de problèmes dont elle est saisie.

Enfin, un représentant du groupe LSAP insiste sur la nécessité de simplifier les formulaires administratifs souvent jugés incompréhensibles et de trouver des formulations adéquates en vue de la transmission d'informations moins positives.

Pour ce qui est de l'avancement de la mise en place de la Maison des droits de l'homme, Mme la Médiateure annonce que tous les plans concrets seront présentés prochainement.

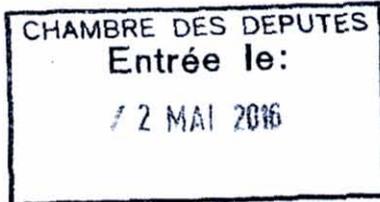
M. le Président remercie Mme la Médiateure pour ses explications.

Luxembourg, le 26 mai 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président,
Marco Schank

Initiative Schutz fir d'Kand – Défense de l'enfant
51, rue Albert 1er - L-1117 Luxembourg
www.schutzfirdkand.lu



Monsieur Mars Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
23, rue du Marché aux Herbes
L – 1728 Luxembourg

Par lettre et par mail

Luxembourg, le 28 avril 2016

Objet : Exécution du jugement du Tribunal administratif du 16 novembre 2015

Monsieur le Président,

Par jugement du 16 novembre 2015 (n° rôle 35180), le Tribunal administratif a annulé le refus de la Commission des Pétitions, du 16 juin 2014, de prendre en compte les signatures papiers au titre de la pétition publique n° 343.

Le Tribunal a renvoyé le dossier en prosécution de cause entre vos mains, pour suites.

Par lettre du 1^{er} février 2016, nous vous avons indiqué rester dans l'attente d'une action appropriée de la Chambre des Députés.

Nous nous permettons de vous saisir à nouveau en vue de l'exécution du jugement du Tribunal administratif, à savoir, concrètement, l'organisation du débat public.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre respectueuse considération.

Pour l'Initiative Schutz fir d'Kand

Jean-Jacques Lorang

Copie au Président de la Commission des pétitions

*« Schutz fir d'Kand - Défense de l'enfant » est une initiative spontanée de citoyens luxembourgeois et européens vivant au Luxembourg.
« Schutz fir d'Kand - Défense de l'enfant » est aconfessionnelle, apolitique et pacifique. Elle récuse et condamne toute homophobie.
Son action s'inscrit dans le respect de toute personne, indépendamment de ses options politiques,
philosophiques ou religieuses et de son orientation sexuelle.*

Schutz fir d'Kand – 51, rue Albert 1^{er} – L-1117 Luxembourg - Site Internet : www.defensedelenfant.lu - www.schutzfirdkand.lu